

Bulletin d'inscription

Séances d'apprentissage de Chants Ardéchois

Avec Agnès Clauzel

Renseignements mail : mazolan07@gmail.com ou Tel : 06 71 99 61 85

Présentation du projet 2024-2025

La FAMDTA souhaite continuer à mettre en valeur le travail de collectages de chants, effectué en Ardèche dans les années 70 et souhaite regrouper des chanteurs amateurs autour de la tradition populaire du Vivarais

Agnès Clauzel a arrangé et harmonisé 3 de ces morceaux de manière polyphonique. Ils seront donnés aux participants en partitions et maquettes audio. De plus d'autres chœurs ardéchois travailleront ces morceaux,

Un enregistrement sera effectué à l'issue de ce travail et des restitutions communes seront programmées en fin d'année.

Partitions et enregistrements seront déposés sur le site de la FAMDTA et au CMTRA (Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes). Toutes les formations vocales ardéchoises seront sollicitées pour les ajouter à leur répertoire.

Une restitution avec le grand chœur sera effectuée dans le cadre des journées du patrimoine notamment sur les lieux du collectage.

CALENDRIER :

Les 3 premières rencontres d'apprentissage auront lieu de 13h30 à 17h30 à Veyras ou Privas.

- Dimanche 29 septembre 2024. Dimanche 13/10 et dimanche 17/11
- Les dates suivantes, seront choisies par le groupe.

Le groupe ne dépassera pas 15 personnes qui s'engageront à suivre le projet jusqu'à la restitution du travail effectué. Les candidats devront adhérer à une association affiliée à la FAMDTA. Liste sur <https://famdt-ardeche.fr/wp/category/lafederation/ateliers-et-associations-membres/>

INSCRIPTIONS pour le stage de chants ardéchois (nombre de places limité à 15 avec engagement sur toutes les séances. Prérequis : avoir déjà eu une pratique de chant choral.

Envoi d'un chèque de 50 euros pour la participation des stagiaires à la formation, le reliquat financier étant assuré par la FAMDTA.

NOM, Prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Nom de l'Association dont le stagiaire est adhérent :

Envoyer le bulletin d'inscription et le chèque libellé à l'ordre de la FAMDTA avant le **28 août** au siège de la FAMDTA , 1080 chemin de Mazolan 07000 Veyras